



LA FONCTION

En adéquation avec le référentiel professionnel, la formation a pour finalité :

- De développer un savoir-agir professionnel face aux situations complexes d'accueil d'enfants et d'adolescents confiés ;
- De permettre la construction d'une identité professionnelle affirmée, inscrite dans une démarche éthique et réflexive ;
- De renforcer la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et à coopérer avec les acteurs de la protection de l'enfance ;
- De garantir la qualité de l'accueil et la sécurisation du parcours de l'enfant ;
- D'inscrire les pratiques professionnelles dans une dynamique de bientraitance et de respect de la personne.



DIPLOÔME D'ETAT ASSISTANT FAMILIAL

LE MÉTIER

Arrêté du 1er avril 2025 relatif au stage préalable à l'accueil du premier enfant et à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'assistant familial. Le décret n° 2025-305 du 1er avril 2025 est relatif à la formation et au diplôme d'Etat d'assistant familial. L'article L. 421-2 de la loi du 27 juin 2005, définit l'assistant·e familial·e comme étant « la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique ».



LIEUX D'INTERVENTION

Les assistants familiaux sont employés par :

- les collectivités locales et/ou territoriales ;
- les services de placements familiaux gérés par des établissements privés associatifs autorisés par les départements ou habilités par la justice ;
- les services d'accueil familial spécialisé ou encore l'accueil familial thérapeutique en service de psychiatrie infanto-juvénile.

CONTENU DE LA FORMATION ET ORGANISATION

La formation d'assistant familial se déroule sur une durée de **420 heures sur 18 mois**, au rythme de **3 jours de formation par mois**, hors mercredis et congés scolaires. Elle est organisée autour de quatre blocs de compétences.

Bloc de compétences 1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/jeune (150 heures)

- UF* 1 :** Les besoins de l'enfant/jeune (35H)
- UF 2 :** Sciences psychosociales – Le développement de l'enfant/jeune et ses troubles (50H)
- UF 3 :** L'accompagnement éducatif de l'enfant/jeune (25H)
- UF transversale :** Méthodologie et positionnement professionnel (40H)



Bloc de compétences 2 : Accompagnement de l'enfant/jeune dans ses relations avec son cercle élargi (95 heures)

- UF 1 :** La place des parents et du cercle élargie (30 heures)
- UF 2 :** La situation spécifique des enfants/jeunes séparés de leur famille (31 heures)
- UF 3 :** Le projet pour l'enfant (9 heures)
- UF transversale :** Méthodologie et positionnement professionnel (25 heures)

Bloc de compétences 3 : la place de l'enfant/jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ (100 heures)

- UF 1 :** La famille d'accueil (27H)
- UF 2 :** Le lien entre l'enfant/jeune et sa famille d'accueil (32H)
- UF 3 :** La relation entre l'assistant familial et les parents (17H)
- UF transversale :** Méthodologie et positionnement professionnel (24H)

Bloc de compétences 4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle (75 heures)

- UF 1 :** Le contexte d'intervention de l'assistant familial (18H)
- UF 2 :** travail en équipe pluriprofessionnelle (15H)
- UF 3 :** Transmission de l'information et communication professionnelle (26H)
- UF transversale :** Méthodologie et positionnement professionnel (16H)

* Unité de formation

CONDITIONS D'ADMISSION

La formation conduisant au Diplôme d'État d'assistant familial ne peut être suivie qu'après le **stage préparatoire à l'accueil de l'enfant (100 heures)**. Le ou la candidat·e doit aussi remplir un dossier d'inscription.

Les personnes bénéficiant de dispenses et/ou d'allégements de formation ne sont pas soumises à l'obligation de suivre l'intégralité de la formation conduisant au DEAF, pour conserver leur agrément.

Lieu : L'EDIAC Formations

9 rue du Verdon, 67100 Strasbourg

Tarif : 6 720€ + 260€ de frais d'inscription soit 6 980€



CONTACT

-  9 rue du Verdon, 67100 Strasbourg
-  contact@ediacformation.com
-  www.ediacformation.com
-    @L EDIAC Formations